

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 845

présenté par  
Mme Erhel, M. Brottes, M. Christian Paul, Mme Massat,  
M. Dussopt, M. Gagnaire, Mme Quéré, Mme Got, Mme Le Loch  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 29**

Après l'alinéa 29, insérer l'alinéa suivant :

« L'obligation prévue au deuxième alinéa s'applique aux bâtiments publics et locaux à usages professionnels dont le permis de construire est délivré après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement étend l'obligation de précablage aux bâtiments publics et aux immeubles professionnels.